Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 1er mai 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité
Dossier de la Régie : R-4047-2018 phase 2

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite à sa lettre du 15 avril 2020 (A-0020) transmise dans le dossier mentionné en objet, convoquant Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) à une séance de travail virtuelle qui se tiendra **vendredi le 8 mai à compter de 9h** par le biais de l'application « Cisco Webex Meetings » (Webex). Depuis, le Transporteur lui a confirmé le 24 avril 2020 (B-0062) qu'il organisera cette séance de travail et que « [l]*es informations de nature confidentielle, selon la décision D-2020-022, pourront faire l'objet de discussions lors de la séance de travail si les modalités logistiques préconisées par le Transporteur sont respectées intégralement* ».

Par la présente, la Régie transmet au Transporteur l'ordre du jour de la séance de travail du 8 mai 2020.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml
p. j.

Régie de l'énergie Québec

Dossier R-4047-2018 Phase 2

Demande du Transporteur relative au remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport d'électricité

Séance de travail virtuelle (Webex)
8 mai 2020 à 9h

Ordre du jour

1. **Description du projet (volet SCR-T)**
   - Ajustements entre les phases 1 et 2 (découpage des fonctions et des modules)
   - Modules GSH et GMS
     - fonctionnalités
     - surveillance et exploitation des centrales du Producteur
     - interfaces avec les producteurs privés
   - Retrait du module ITM du SCR-T
     - fonctionnalités
     - lien avec OASIS
   - Retrait du module « Gestion des retraits » du SCR-T
     - fonctionnalités
     - lien avec la VPTIC
   - Déploiement du SCR-T dans les espaces physiques du Transporteur

2. **Justification du projet en relation avec les objectifs visés**
   - Ajout de futures nouvelles fonctionnalités
     - SCR-T
     - SCR-D : impact de la transition énergétique en lien avec les énergies renouvelables

3. **Coûts associés au projet**
   - Composantes des coûts, notamment par module
   - SCR-T et SCR-D : justification de la variation des coûts entre les phases 1 et 2
   - Provision pour la contingence
   - Facturation des services rendus par le Transporteur pour le Producteur
   - Contrat forfaitaire avec le fournisseur OSI

4. **Impact tarifaire du SCR-T**
   - Durée de vie utile moyenne des actifs
   - Montants de la facturation interne
   - Charges capitalisables et charges d'exploitation et d'entretien

5. **Impact sur la fiabilité et sur la qualité de prestation du service de transport**
   - Mention de la « *région métropolitaine* » en particulier

6. **Échéancier du projet SCR-T**
   - Justification du délai pour la MES (décembre 2024 au lieu de 2023)
   - Impact des circonstances actuelles prévalant au Québec sur l'échéancier du projet

7. **Réponses à la demande de renseignements nº 3 (B-0065)**
   - Réponses aux questions 1.1, 2.2, 4.1, 4.3, 4.6, et 6.1